



Bureau d'Etudes
Scientifiques et
Techniques (BEST)



BUILDING FLOURISHING COMMUNITIES

Partenariat Stratégique pour le Lobby et le Plaidoyer : Restaurer le contrat social.

Trajectoire : Gouvernance des ressources extractives

**RAPPORT SYNTHÈSE DE L'ATELIER SUR LES INITIATIVES POUR DES CHAINES
D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE EN MINÉRAIS PROVENANT DES ZONES DE
CONFLITS OU A HAUT RISQUE ET LEUR IMPACT SUR LES COMMUNAUTÉS**

Goma, Hôtel Linda, du 05 au 06 Juillet 2018

Partenariat Stratégique pour le Lobby et le Plaidoyer : Restaurer le contrat social.

Avec la participation de :

Nom ou Sigle	
SUD -KIVU	
✓ Gouvernorat de Province	✓ CREDDHO
✓ ACADOSHA	✓ PACT/Itsci
✓ CRESA	✓ Save Act Mine
✓ APRODEPED	✓ SFVS
✓ BEST	✓ TETRATECH/ CBRMT
✓ CENADEP	✓ GATT/RN
✓ BSP	✓ METACHEM
✓ COMIDEA	✓ OSCMP
✓ COSOC-GL	✓ SAM
✓ UOB	✓ BEDEWA
✓ CPS	KINSHASA
✓ MMKi	✓ CERN
✓ OGP	✓ Cordaid
✓ REPRODHO	✓ SARW/OSISA
✓ SAEMAPE	HAUT KATANGA
✓ SOFEDI	✓ POM
✓ IDAKI	✓ IDAK
✓ IPIS	✓ CARF
✓ JPT	✓ OEARSA
✓ Max Impact	✓ AFREWATCH
ITURI	LUALABA
✓ CDC/Bunia	✓ ADDH
✓ IMPACT	TANGANYIKA
Nord -Kivu	✓ CDJP/KALEMIE
✓ Gouverneur de Province	MANIEMA
✓ Division des mines	✓ Maniema Liberté
✓ CEEC	✓ AJFMA
✓ COOPERAMA	

Partenariat Stratégique pour le Lobby et le Plaidoyer : Restaurer le contrat social.

Sommaire

I.	Introduction	4
II.	Principaux sujet discutés	4
2.1.	Regards croisés sur la mise en œuvre de la certification et de la traçabilité : point de vue des OSCs, des Coopératives Minières et des Entités de traitement :.....	4
2.2.	Système de traçabilité ITSCI et améliorations des conditions de vie et de travail dans les zones d'extraction minière :.....	4
2.3.	Devoir de diligence l'OCDE pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque : Enjeux et défis dans le contexte congolais :.....	5
2.4.	Mise en œuvre de l'initiative et des outils CIRGL : Quelles avancées :.....	5
2.5.	Protocole CIRGL sur la lutte contre l'exploitation illicite des minerais : Quelles attentes pour les populations des zones d'extraction :	5
2.6.	Monitoring de la production du Cobalt :	5
2.7.	Réforme de la législation minière en RDC et traçabilité : Quelles garanties pour des chaînes de valeur assainie :.....	6
2.8.	Règlement de l'UE et ses mesures d'accompagnement : opportunités et défis :.....	6
2.9.	Partenariat européen pour les minerais responsables (EPRM) : opportunités :.....	6
III.	Recommandations générales.....	7
3.1.	A L'UNION EUROPEENNE	7
3.2.	A L'OCDE.....	8
3.3.	A LA CIRGL	8
3.4.	AU GOUVERNEMENT DE LA RDC	9
3.5.	AUX ENTREPRISES EXTRACTIVES.....	11
3.6.	AUX BAILLEURS DES FONDS ET AUTRE PTF.....	11
3.7.	A LA SOCIETE CIVILE	11

Partenariat Stratégique pour le Lobby et le Plaidoyer : Restaurer le contrat social.

**ATELIER SUR LES INITIATIVES POUR DES CHAINES D'APPROVISIONNEMENT
RESPONSABLE EN MINERAIS PROVENANT DES ZONES DE CONFLITS OU
A HAUT RISQUE ET LEUR IMPACT SUR LES COMMUNAUTES**

RAPPORT SYNTHÈSE

I. Introduction

Ce rapport constitue la synthèse des discussions et des recommandations prises lors de l'atelier sur les initiatives pour des chaînes d'approvisionnement responsable des minerais provenant des zones de conflits ou à haut risque et leur impact sur les communautés tenu à Goma du 5 au 6 juillet 2018 à l'initiative du BEST dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Partenariat Stratégique pour le Lobby et Plaidoyer de Cordaid financé par le Ministère néerlandais des affaires étrangères.

Cet atelier avait pour objectif de contribuer par ses recommandations à l'amélioration de la mise en œuvre des initiatives internationales, régionales et nationales d'assainissement des chaînes d'approvisionnement responsable en minerais pour le bénéfice des communautés de la RDC.

II. Principaux sujets discutés

2.1. Regards croisés sur la mise en œuvre de la certification et de la traçabilité : point de vue des OSCs, des Coopératives Minières et des Entités de traitement :

Ce panel a fait le tour d'horizon sur la mise en œuvre de la certification et la traçabilité des minerais en RDC et a fait ressortir un certain nombre de faiblesses parmi lesquels le taux de couverture insignifiant, le coût élevé de la traçabilité qui impactent les revenus des plus faibles (creuseurs artisanaux). La conclusion étant que la certification et la traçabilité n'ont nullement contribué à l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les zones d'extraction minière.

2.2. Système de traçabilité ITSCI et améliorations des conditions de vie et de travail dans les zones d'extraction minière :

Cet exposé a permis des discussions sur la traçabilité tel que réalisé par le projet ITSCI et a permis de mettre en lumière les problématiques des coûts de la traçabilité et de disparité entre les 2 pays dans lesquels le système est implémenté soit (480\$/tonne métrique en RDC et 180\$/par tonne métrique au Rwanda). Les débats ont également fait ressortir l'incidence du système sur la fraude et la contrebande minière.

Partenariat Stratégique pour le Lobby et le Plaidoyer : Restaurer le contrat social.

2.3. Devoir de diligence l'OCDE pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque : Enjeux et défis dans le contexte congolais :

Une occasion de comprendre comment une mise en œuvre ressuscitée par les entreprises de leur devoir de diligence peut servir à la promotion des droits de l'homme et des communautés. La nécessité de ne pas entretenir la confusion entre devoir de diligence et traçabilité. Les échanges sont encouragés le respect les entreprises, en ce compris les entités de traitement, au respect du devoir de diligence.

2.4. Mise en œuvre de l'initiative et des outils CIRGL : Quelles avancées :

Cette présentation a permis de comprendre les insuffisances dans la mise en œuvre de l'IRRN ; les échanges ont permis de comprendre que sur les 14 membres de la CIRGL seul la RDC et de manière plus relative le Rwanda met en œuvre cette initiative et que seul la RDC a intégré dans sa législation les principes de base de l'IRRN. En clair, seulement la RDC et le Rwanda recourent au certificat CIRGL pour l'exportation de leurs minerais mais que les autres états membres se contentent du certificat d'origine sans que les minerais exportés à partir de leur pays ne subissent des mesures de restriction d'accès aux marchés. Cette situation étant de nature à encourager la fraude particulièrement celle de l'Or. Les débats ont permis, également de mettre en lumière le fait que des six outils de la CIRGL seul le mécanisme de certification est opérationnelle dans les deux pays précités tandis que les 5 autres outils ne le sont pas encore à ce jour.

2.5. Protocole CIRGL sur la lutte contre l'exploitation illicite des minerais : Quelles attentes pour les populations des zones d'extraction :

Cette présentation a fait ressortir le contexte de l'adoption de la Déclaration de Dar-es-Salaam partant du génocide au Rwanda, de la situation des réfugiés du Burundi, dans l'objectif de rétablir la paix et la sécurité dans les Etats-membres. Les clivages entre les membres de la CIRGL, par rapport aux causes identifiées de ces conflits ont également été mis en lumière ainsi que la nécessité de repenser les textes de la CIRGL pour améliorer les conditions de vie et de travail des populations ; repenser les projets de la CIRGL pour les orienter vers les couches des populations les plus vulnérables.

2.6. Monitoring de la production du Cobalt :

Ce panel a permis d'apporter un éclairage sur les conditions d'extraction artisanale du Cobalt et des différences contextuelle entre le secteur de l'exploitation artisanale du Cobalt et celui des 3t dans les régions de l'ancien Kivu et du Tanganyika. Les échanges ont abouti à la nécessité pour la RDC de respecter sa propre législation relative à la

Partenariat Stratégique pour le Lobby et le Plaidoyer : Restaurer le contrat social.

traçabilité des minerais d'extraction artisanale sans qu'il soit nécessaire de recourir aux mécanismes de traçabilité du type ITSCI.

2.7. Réforme de la législation minière en RDC et traçabilité : Quelles garanties pour des chaînes de valeur assainie :

Cette présentation a eu comme intérêt de mettre en lumière les dispositions de la loi n°18/001 du 09 mars 2018 modifiant et complétant la loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier et ses mesures d'application en particulier sur les questions de certification et de traçabilité. Ceci a permis de comprendre que la mise en œuvre effective des instruments légaux de la RDC devrait être suffisant pour assainir les chaînes de valeur et garantir l'accès aux marchés des produits miniers d'extraction artisanale.

2.8. Règlement de l'UE et ses mesures d'accompagnement : opportunités et défis :

Cette présentation a fourni des informations sur le règlement européen sur l'approvisionnement responsable en minerais et ses mesures d'accompagnement. Les débats ont mis en lumière le besoin de renforcer les mesures d'accompagnement tant en ce qui concerne le dialogue politique avec la RDC et les autres états membres de la CIRGL qu'en ce qui concerne la mobilisation des ressources pour le soutien aux renforcement des capacités de services publics de l'état congolais en charge de l'encadrement de l'exploitation minière artisanale mais aussi la nécessité de renforcer le soutien à la société civile.

2.9. Partenariat européen pour les minerais responsables (EPRM) : opportunités :

Cette présentation à susciter un débat sur la mise en œuvre du partenariat européen sur les minerais responsables qui comprend les entreprises, les états et la société civile. Notamment l'importance pour la société civile congolaise d'être membre de ce partenariat et les meilleurs moyens de le rendre plus efficace et permettre un meilleur accès à cet instrument pour le financement des projets pour la formalisation professionnalisation de l'exploitation minière artisanale.

Partenariat Stratégique pour le Lobby et le Plaidoyer : Restaurer le contrat social.

III. **Recommandations générales**

3.1. A L'UNION EUROPEENNE

- ❖ En matière de dialogue politique avec la RDC et les autres Etats de la région, ne pas le limiter aux seuls problèmes de gouvernance du secteur minier artisanal et à l'harmonisation des prix des minerais et de la fiscalité mais l'étendre aux problématiques de la gouvernance générale des pays de l'espace CIRGL, de la lutte contre les inégalités source de conflits, de la sécurité ainsi qu'aux moyens de mettre fin à la circulation des réfugiés civils et militaires ; le dialogue politique devrait concerné, également, la mise en œuvre par tous les états de la région de l'IRRN et du protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des minerais ;
- ❖ Au regard de la grande pauvreté qui frappe les zones d'extraction minière en RDC, l'Union européenne devrait financer des programmes de développement susceptibles de contribuer à réduire la dépendance des populations de ces zones aux seuls minerais mais, également de répondre aux défis de la présence et de la circulation des enfants dans les mines ;
- ❖ Au regard des limites dans la mise en œuvre de l'initiative CIRGL notamment en ce qui concerne le taux de couverture de la certification, le retard important dans la qualification et la validation des sites ; l'Union Européenne devrait, en même temps qu'elle évalue la pertinence et l'efficacité des solutions proposées jusqu'ici ; affecter une partie des ressources destinées au soutien à la CIRGL au renforcement des capacités des services de l'état congolais dédié à l'encadrement des exploitants miniers artisanaux principalement le renforcement des capacités des inspecteurs des mines dans l'encadrement des creuseurs artisanaux mais aussi dans la surveillance des sites miniers d'exploitation artisanale.
- ❖ L'un des freins à la mise en œuvre par les états partie au protocole de la CIRGL sur la lutte contre l'exploitation illégale des minerais est, sans conteste, le manque des sanctions ; les états de destination des minerais exportés sans le certificat CIRGL devraient prendre des sanctions pour réduire l'accès au marché des minerais non-couvert par le certificat CIRGL.
- ❖ Parmi les mesures d'accompagnement au règlement européen ; on peut noter la mise à disposition des fonds au Partenariat Européen pour le Minerais Responsable (EPRM). Malheureusement, ce mécanisme utilise exclusivement l'anglais comme langue de travail ; un plaidoyer devrait être mené pour l'adjonction du français

contact.best.rdc@gmail.com /Tél : +243 998 660 218 et +243 81 45 92 761

Avenue Mimosas, N°04 www.bestrdc.org

Depuis 30 ans, une expertise u service du développement

Partenariat Stratégique pour le Lobby et le Plaidoyer : Restaurer le contrat social.

comme 2^{ème} langue de travail de ce mécanisme. Ceci optimiserait les possibilités pour des projets initiés en RDC d'être éligible au fonds d'EPRM.

- ❖ Les mesures d'accompagnement au règlement européen prévoient une ligne budgétaire de €10.000.000 à destination de la CIRGL. Ces fonds devraient être consacrés à la mise en œuvre des 6 outils à travers tous les pays membre de la CIRGL, à la l'empreinte géophysique des minerais, à la constitution de la base des données régionales et à des projets à forte valeur ajoutée pour appuyer la formalisation et la professionnalisation de l'exploitation minière artisanale.
- ❖ L'appui à la société civile prévu notamment par les mesures d'accompagnement au règlement européen devrait offrir d'égales opportunités pour les OSCs spécialisés dans l'accompagnement de l'artisanat minier et à la constitution des consortiums avec des organisations internationales dans le but notamment de contribuer au **renforcement des capacités des OSCs congolaises**

3.2. AL'OCDE

- ❖ Insertion dans la prochaine édition du Guide de l'OCDE d'une section sur la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises.

3.3. ALA CIRGL

- ❖ Considérant le cout très élevé des audits des chaines d'approvisionnement, les Etats membres de la Conférence devrait assurer le financement des audits indépendants prévus par le protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des minerais ;
- ❖ En tenant compte du constat fait que la large majorité des états membres de la CIRGL (seuls la RDC et le Rwanda) ne mettent pas en œuvre les dispositions du protocole ; la société civile devrait mener une évaluation des différents documents (Certificat régional et certificat d'origine) utilisés par ces états (combien de certificat ? quel certificat ? quel pays ? quel produit ?) en vue d'alimenter un plaidoyer dirigé vers les Chefs d'Etat des pays membres de la conférence, en vue de les amener à adopter des politiques permettant une mise en œuvre harmonieuse de ce protocole par tous les états de l'espace CIRGL, le plaidoyer devra prendre en compte la mise en œuvre d'autres engagements des état-partie à la CIRGL en lien avec sa mission de sécurité.
- ❖ Considérant les difficultés liées aux flux des minerais ainsi que la circulation des personnes dans l'espace CIRGL particulièrement des réfugiés civils et militaires, le

contact.best.rdc@gmail.com /Tél : +243 998 660 218 et +243 81 45 92 761

Avenue Mimosas, N°04 www.bestrdc.org

Depuis 30 ans, une expertise u service du développement

Partenariat Stratégique pour le Lobby et le Plaidoyer : Restaurer le contrat social.

plaidoyer vers le secrétariat exécutif et la conférence des Chefs d'Etat devra prendre en compte l'adoption des politiques et des mécanismes pour une harmonisation des outils destinés à la gestion des frontières communes.

- ❖ Etant donné que les différents instruments développés par la CIRGL se concentrent essentiellement sur la sécurité des Etats ; il sera nécessaire de travailler avec le Secrétariat Exécutif de la CIRGL pour que la réforme nécessaire de ces instruments prennent en compte les préoccupations majeures des communautés des états membres.

3.4. AU GOUVERNEMENT DE LA RDC

- ❖ Etant donné la persistance de la circulation et de la présence des enfants dans les mines ; il sera nécessaire pour l'Etat congolais et ses partenaires parmi lesquels les organisations de la société civile de mobiliser les ressources matérielles, techniques et financières nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de sortie des enfants dans les mines en mettant des alternatives crédibles pour les enfants concernés.
- ❖ L'adoption par l'état congolais dans sa réforme minière des principes du guide de l'OCDE pour les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant des zones de conflits ou haut risque devrait constituer une motivation pour le Ministre national des mines de prendre des arrêtés en lieu et place des notes circulaires, rendant obligatoire l'application du Guide de l'OCDE.
- ❖ Le constat est fait de la persistance de la présence des éléments incontrôlés des forces de défense et sécurité dans les sites d'extraction minière artisanale ; il sera nécessaire pour l'Etat congolais de mettre à contribution son appareil judiciaire militaire pour réprimer les auteurs de ces actes à quelque niveau de responsabilité que ce soit ; les organisations de la société civile ainsi que les comités locaux de suivi des activités minières peuvent être d'un grand apport.
- ❖ La RDC a adopté un plan stratégique minier (2016-2021) ; les organisations de la société civile devraient mener un plaidoyer pour une évaluation mi-parcours de ce plan et dans ce contexte obtenir une clarification de la vision minière.
- ❖ Au-delà du taux de couverture extrêmement faible de la traçabilité tel que mise en œuvre par ITSCI ; il convient, aussi, de déplorer son coût fort élevé qui, par ailleurs, est supporté par les creuseurs artisanaux mais également la disparité entre la RDC et le Rwanda 480 dollars américains la tonne pour la RDC et seulement 180 dollars américains pour le Rwanda cette situation rend peu compétitif les minerais provenant

contact.best.rdc@gmail.com /Tél : +243 998 660 218 et +243 81 45 92 761

Avenue Mimosas, N°04 www.bestrdc.org

Depuis 30 ans, une expertise au service du développement

Partenariat Stratégique pour le Lobby et le Plaidoyer : Restaurer le contrat social.

de la RDC au profit de ceux du Rwanda et encourage la fraude et la contrebande des produits miniers d'extraction artisanale ; il sera donc nécessaire de repenser le système de financement de la traçabilité et tenant compte des impératifs liés à la répartition des coûts sur toute la chaîne basé sur l'équité et de la durabilité du système ;

- ❖ La formalisation du secteur minier artisanal a été identifiée comme l'une des voies qui devrait contribuer à l'assainissement de la chaîne d'approvisionnement responsable en minerais, sans qu'il ne soit donné à cette formalisation un contenu précis ; la réforme du Code Minier en RDC indique la voie du regroupement des creuseurs artisanaux au sein des coopératives conforme à l'acte uniforme de l'OHADA sur les sociétés coopératives. Pour assurer la réussite de cette réforme ; le gouvernement devra développer et mettre en œuvre des mesures incitatives en faveur des creuseurs artisanaux de nature à les encourager à créer des entités coopératives conforme à l'instrument de l'OHADA et développer des programmes leur permettant d'accéder à divers appuis (techniques, matériels et financier) pour les structures coopératives.
- ❖ La question de la traçabilité de l'Or d'extraction artisanale reste un défi important en raison de plusieurs facteurs liés à l'Or lui-même et d'autres liés au marché de l'Or. Une initiative ITOA a été mise en place par le CEEC (Centre d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses). Cette initiative est critiquée en raison notamment du coût élevé des sachets intelligents destinés à emballer l'Or du puits au point d'exportation, du taux de couverture très faible, etc. il sera nécessaire pour le gouvernement d'adopter et mettre en œuvre une politique relative à l'Or d'extraction artisanale. Cette politique prendra en compte le renforcement des capacités des services publics, les mesures d'allègement de la fiscalité allant même jusqu'à la défiscalisation de l'Or d'extraction artisanale.
- ❖ Dans le même contexte des actions devront être prises pour harmoniser et vulgariser la nomenclature des taxes applicables au secteur minier artisanal ; veiller à la suppression des points de perceptions illégales le long de la chaîne de valeur en ce compris les barrières illégales.
- ❖ On ne le dira jamais assez, le processus de qualification et de validation des sites miniers tel que menée à ce jour est lourd et inefficace ne parvenant pas à couvrir l'ensemble des sites miniers et à assurer la requalification. En effet, les quelques sites qualifiés vert depuis deux ans n'ont pas connus la requalification prévue chaque six mois. Ce système devrait, non seulement, être décentralisé, mais aussi, pourrait être utilement remplacé par la surveillance permanente des sites par les inspecteurs des mines en collaboration avec les comités locaux de suivi des activités minières.
- ❖ La création des ZEA devrait suivre le même chemin de la décentralisation dans un processus qui implique les exploitants miniers artisanaux dans une interaction avec les comités locaux de suivi des activités minières et le cadastre minier.

Partenariat Stratégique pour le Lobby et le Plaidoyer : Restaurer le contrat social.

- ❖ Des discours divergents sont entendus sur la nécessité de tracer le cobalt d'extraction artisanale de manière dont les 3t sont tracés dans l'ancien Kivu et le Nord Katanga. Le gouvernement de la RDC devrait clarifier sa position sur le sujet en se basant sur sa propre législation. A ce propos, les organisations de la société civile devraient être mises à contribution pour la mise en œuvre des différentes stratégies nationales relatives au retrait des enfants dans les mines et sur l'autonomisation des femmes plus particulièrement des femmes enceintes.

3.5. AUX ENTREPRISES EXTRACTIVES

- ❖ Les entreprises y compris les entités de traitement devraient s'obliger à publier chaque année un rapport sur le devoir de diligence et sur l'ITIE ainsi que sur toutes les actions réalisées en réponse aux risques sociaux identifiés dans leurs chaînes d'approvisionnement et facilitation d'accès à leurs contenus par tous les acteurs et des paiements faits en faveur de l'état et des tiers comme les organismes en charge de la mise en œuvre de la traçabilité.
- ❖ L'appropriation des principes directeurs du Guide de l'OCDE par tous les acteurs économiques de la chaîne d'approvisionnement.

3.6. AUX BAILLEURS DES FONDS ET AUTRES PTF

- ❖ Une meilleure coordination entre partenaires techniques et financiers pour plus d'efficacité ;
- ❖ Une plus grande implication aux cotés des OSCs congolaises pour l'amélioration de la gouvernance au bénéfice des communautés de la RDC.

3.7. A LA SOCIETE CIVILE

- ❖ Il est apparu important d'utiliser les rencontres de l'OCDE comme espace de plaidoyer et pour ce faire le principe d'une concertation entre les OSCs préalable au 13ème forum de l'OCDE qui aura lieu à Paris du 26 au 29 avril 2019 a été retenu ; en plus de la nécessité d'impliquer les organisations internationales dans la démarche pour un plaidoyer réussi.
- ❖ Au regard des problématiques abordées par différents instruments de la CIRGL ; les organisations de la société civile travaillant sur ces différentes problématiques devraient conjuguer leurs efforts pour un plaidoyer commun.
- ❖ Le rôle des communautés dans la surveillance des incidents dans les zones d'extraction minière artisanale n'est plus à démontrer ; il sera important pour les organisations de la société civile renforcé leur appui technique et leur participation aux Comités locaux de suivi des activités minières (CLSM) ;

contact.best.rdc@gmail.com /Tél : +243 998 660 218 et +243 81 45 92 761

Avenue Mimosas, N°04 www.bestrdc.org

Depuis 30 ans, une expertise u service du développement

Partenariat Stratégique pour le Lobby et le Plaidoyer : Restaurer le contrat social.

- ❖ Compte tenu de la position des entités de traitement dans la chaîne d'approvisionnement qui leur confère un rôle charnière entre les exploitants artisanaux et autres intermédiaires et les fonderies et autres consommateurs finaux ; il est important de travailler avec les entités de traitement pour l'appropriation des principes directeurs du Guide de l'OCDE; mais, également, pour la mise en œuvre de l'ITIE ;
- ❖ Considérant, la fraude et la contrebande minière dont la conséquence est de priver l'état congolais des ressources pouvant financer des projets de développement ; le plaidoyer devra mettre un accent particulier sur l'harmonisation des prix et des législations fiscale et douanières par les ETATS membres de la CIRGL et la réactivation des commissions de lutte contre la fraude dans le même contexte ; les appareils répressifs de la justice civile et militaire seront d'une grande utilité.
- ❖ Plaidoyer pour la réduction du coût de la traçabilité et des audits par le partage équitable des charges en amont et en aval sur toute la chaîne en vue d'augmenter les revenus des exploitants et ainsi promouvoir le développement local ;
- ❖ L'appropriation des principes directeurs du Guide de l'OCDE par tous les acteurs économiques de la chaîne d'approvisionnement ;
- ❖ Evaluer la mise en œuvre de tous les 6 outils pour alimenter le plaidoyer pour une plus grande mise en œuvre par les états de la CIRGL
- ❖ Faire la sensibilisation dans tous les Etats membres CIRGL sur les outils de lutte contre l'exploitation illégale.
- ❖ Plaidoyer auprès de l'Etat congolais pour mettre en œuvre les mécanismes nationaux de certification et de traçabilité.
- ❖ Que la société civile fasse une documentation pour sa propre base des données ;
- ❖ Au niveau de la RDC, mettre une base des données nationales et provinciales (dans le cadre de CPS)